

PROCÈS-VERBAL

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Date de la séance :	22 janvier 2024
Date de convocation :	16 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice :	24
Nombre de présents :	19
Nombre de votants :	21

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire remercie M. Osmont, pâtissier au Neubourg, qui offre la galette aux membres du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DAVOUST à Arnaud CHEUX, M. Philippe DELAUNAY à M. Edouard DETAILLE.

Absents excusés : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis DAVOUST, M. Philippe DELAUNAY, Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY

Absente non excusée : Mme Katiana LEVAVASSEUR

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

Après l'appel des membres du conseil, Madame le Maire renouvelle ses vœux de vive voix à toute l'équipe municipale.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 18 décembre 2023

Madame le Maire confirme l'information de Madame Natacha Brunet concernant le vote contre le budget du collège P. Corneille lors du CA du 30 novembre 2023, en précisant que Madame Isabelle Ameye était partie au moment du vote.

Madame Natacha Brunet regrette que rien n'ait été dit sur la synthèse du comptage des oiseaux de l'allée du Champ de Bataille.

Madame le Maire rappelle qu'un procès-verbal n'est pas exhaustif de toutes les discussions, précisant que le rapport de la Ligue pour la Protection des Oiseaux sera consultable sur le site de la commune.

Concernant les autres observations de Madame Natacha Brunet, Madame le Maire corrige les phrases p 15 dernier paragraphe : « Lors du reportage, il a été dit que les pépinières n'avaient pas d'arbres aux tailles demandées. »

P 20 « Madame Isabelle Vauquelin répond..., et informe les membres du Conseil Municipal que la distribution à l'EPHAD se déroule le jeudi 21 décembre. »

Compte-rendu des décisions du maire :

D2023-026 - Marché restauration du Vieux Chateau et son parc extérieur (prestations similaires) attribué au groupement représenté par le mandataire Tout se transforme pour un montant global de 356 707,08 € HT.

D2024-001 - Contrat Adelyce atelier salarial pour 3 ans pour un montant annuel de 4500 € TTC.

D2024-002- Marché assurances Lot 03 : Assurance des véhicules à moteur attribué au Groupe SMACL ASSURANCES :

- solution de base, un montant de prime annuelle de 15 573 € HT / 18 389,44 € TTC
- prestation supplémentaire éventuelle : Bris de machine un montant de prime annuelle de 500,10 € HT / 590,12 € TTC.

Délibérations et comptes rendus des commissions :

Madame le Maire excuse le retard de Monsieur Arnaud Cheux, actuellement en réunion à la communauté de communes. Elle propose de revenir sur les délibérations finances après son arrivée.

PERSONNEL COMMUNAL

DCM 2024-05- CREATION D'UN POSTE

Madame le Maire apporte une modification au projet de délibération. Il ne s'agit plus de deux postes mais d'un seul, celui à 30h/35^e pour les écoles. Un changement d'organisation du service des espaces verts ne nécessite plus la création du poste d'adjoint technique principal de 1^e classe.

Suite aux derniers mouvements du personnel communal, Madame la Maire expose qu'un poste d'Adjoint technique à 30h/35^e est à créer pour les écoles à compter du 1^{er} février 2024 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Décide de créer le poste d'Adjoint technique à 30h/35^e, à compter du 1^{er} février 2024.

Adopté à l'unanimité,

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 15/01/2024

Etaient présents : I Ameye, G. Barbier, F Bronnaz, N Brunet, S Cherrier, MN Chevalier, I Coudray, E Detaille, A Le Merrer, , H Leroy et I Vauquelin.

Étaient excusés : A Leroy.

→ DIA et DC

- DIA 027 428 23 N0063 : Cession habitation, 10 rue de Brionne, parcelle AV 146 /768m2, zone Uh.
- DIA 027 428 23 N0064 : Cession habitation, 69 Rue Dupont de l'Eure, parcelles AL 329 et 330/73m2 et 539 m2 (après division parcelle AL-330 devient parcelle AL-335), zone Up.
- DIA 027 428 23 N0065 : Cession habitation, 69 Rue Dupont de l'Eure, parcelle AL 330 - 542m2 (après division parcellaire : AL-336/3m2), zone Up.
- DIA 027 428 23 N0066 : Cession fonds de commerce, 1 Place Aristide Briand, parcelle AL 250 - 63m2, zone Up.
- DIA 027 428 23 N0067 : Cession bail commercial, 49 Rue Dupont de l'Eure, parcelle AL 18 - 188m2, zone Up.
- DIA 027 428 23 N0068 : Cession fonds artisanal, 2A Rue Henri Dunant, parcelle AE 68 - 51m2, zone Up.
- DIA 027 428 23 N0069 : Cession fonds de commerce, 14 Rue du Général De Gaulle, parcelle AT 71 - 69m2, zone Up.
- DC 027 428 23 N0070 : Cession fonds de commerce (nouvelle activité poissonnerie), 75 Rue Dupont de l'Eure, parcelle AL 242 - 293m2, zone Up.
- DC 027 428 23 N0071 : Cession habitation (bien situé à l'intérieur de la cour), 19 Place de la mare des fossés, parcelle AL 184 - 33m2, zone Uh.

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.

→ **Déclaration Préalable :**

- DP 027 428 23 N 0099 : Agence Banque Postale, rue de la Paix. Parcelles AM 42-251 /1647 m2, zone Uh. Travaux sur la façade : dépose du remplissage en tôle anti-effraction, intégration dans la baie existante d'un ensemble menuisé alu laqué de ton noir dito existant. Mise en place d'un vitrage clair en partie haute et de vitrage Antelio en allège.
ABF : accord
CCPN : en cours d'instruction - Majoration de délais
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 0100 : 20 rue du Tour de Ville Nord. Parcelle AC-17/1000m2, zone Uh. Ravalement des 4 façades extérieures de la maison. Façade : Ral 1013 (beige clair) et soubassement Ral 7035 (gris clair)
ABF : Accord avec prescriptions (La couleur du matériau de la façade principale sera en beige de chez Weber 207 ou 212 et les modénatures (panneaux d'enduit de couleur seront en RAL 1014 ou 1001. Mais le noir ou le gris couleurs peu traditionnelles dans les monuments historiques, leurs abords et sites Eurois ne peuvent être acceptées.
CCPN : En cours d'instruction - majoration de délais
Avis de la commission : Les élus sont étonnés que la couleur grise ne puisse être autorisée sur le soubassement. Madame Le Merrer va prendre contact avec l'ABF.

- DP 027 428 23 N 0101 : 1 C rue du Docteur Couderc. Parcelle AK 20 – 343 m2, zone Uh. Changement de destination d'un bâtiment à usage commercial. Transformation en 1 seul logement de 186, 41 m².
ABF : Donne son accord
CCPN : En cours – majoration de délais
Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 23 N 0102 : 1 Allée de la mare aux joncs. Parcelle AP 21 – 1082 m2, zone Uh. Installation de 16 panneaux photovoltaïques de 500 Wc noirs en surimposition sur la toiture orientation Est sur une surface de 28 m².
ABF : non concerné
CCPN : Accord avec prescriptions (panneaux intégrés à la toiture avec pose à fleur).
Avis de la commission : favorable en respectant le règlement du PLU (les panneaux solaires doivent être intégrés au volume de la toiture avec une pose à fleur. Ils devront présenter une teinte assurant un fondu avec les éléments de couverture : capteurs solaires et cadres).

- DP 027 428 23 N0103 : 19 Place de la mare des fossés. Parcelle AL 184 – 33 m2, zone Uh. Installation d'une fenêtre de toit, en bois massif, coloris blanc de dimensions 114L X118H cm.
ABF : Demande de pièces complémentaires (fournir photographie en couleur, proches et lointaines ainsi qu'un photomontage permettant de juger de l'impact du projet dans son environnement)
CCPN : Demande de pièces manquantes et majoration de délais.
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N0104 : Le Ressault. Parcelle ZB 331 – 4950 m2, zone A. Installation d'un poste de transformation pour production photovoltaïque (type PAC). Hauteur 3220 mm – largeur 3790 mm.
ABF : non concerné
CCPN : En cours
Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 23 N0105 : 23 Rue du Tour de Ville Nord. Parcelle AC-15 – 1676 m², zone Uh. Isolation de la façade par l'extérieur en polystyrène expansé blanc 140 mm Enduit ton pierre similaire à l'existant. Remplacement ou déplacement d'une descente d'eau pluviale existante.
ABF : Donne son accord
CCPN : En cours. Majoration de délais.
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N0001 : 10 rue de Vitot, parcelle AC-291 – 1233 m², zone Uh. Changement de 4 fenêtres (deux au rez- de chaussée et deux au 1^{er} étage) orientation Sud et Est, visuellement à l'identique (respect de la traverse au 2/3), double vitrage, avec conservation des persiennes existantes. Fenêtres intérieur bois et extérieur alu laqué blanc.
ABF : donne son accord
CCPN : En cours, majoration de délais.
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N0002 : 28 route de Beaumont. Parcelle AW-133 – 975 m², zone Uh. Construction d'une extension de 19.76 m² qui viendra s'accoler perpendiculairement au bâtiment existant (l'atelier) De forme parallélépipède rectangulaire (5 m L X 4.95m l). La pente de toit sera à 20°. Hauteur : 2.50 m à l'éégout et 4.20 m au faîtage. Parois extérieures en clin PVC de teinte grise. La couverture sera en bac acier coloris Ral 5008. Les menuiseries extérieures en PVC coloris blanc (Ral 9016). Les eaux pluviales de l'extension seront récupérées et envoyées avec celles du bâtiment existant (réseaux tout à l'éégout). Les clôtures intérieures seront supprimées afin que le terrain d'assise soit considéré comme une seule et unique parcelle.
ABF : en cours
CCPN : en cours
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N0003 : Rue de Crosville. Parcelle AM-126 / 843 m², zone Uh. Installation d'un générateur photovoltaïque (sur 20 m², panneaux sur la toiture, de coloris noir).
ABF : non concerné
CCPN : En cours
Avis de la commission : favorable en respectant le règlement du PLU (les panneaux solaires doivent être intégrés au volume de la toiture avec une pose à fleur. Ils devront présenter une teinte assurant un fondu avec les éléments de couverture : capteurs solaires et cadres).

- DP 027 428 24 N0004 : Rue Louis Fournier. Parcelle AM 436/ 453 m², zone Uh. Extension maison 30 m².
ABF : non concerné
CCPN : En cours
Avis de la commission : Madame Le Merrer va prendre contact avec le service urbanisme de la CDC.

- DP 027 428 24 N0005 : 12 rue Ernest Neuville. Parcelles AO 96-97-205 – 12843 m², zone A. Création d'une nouvelle entrée. Construction d'un mur en agglos (4.80 m de haut et 12.80 m de long) recouvert sur la partie basse de la brique rouge sur 1.20 m de haut et sur la partie haute d'un revêtement en bac acier de coloris anthracite (Ral 7016) afin de protéger les serres des intempéries et créer une nouvelle entrée épicerie dans un cadre atypique (installation d'un bus de coloris jaune qui sera découpé et intégré de biais dans le mur). Création d'une micro-terrasse en béton lavé de 1.1m² sur le côté gauche du bus. Le bus sera équipé d'une porte automatique, sur le devant, pour servir d'entrée.
ABF : en cours
CCPN : en cours
Avis de la commission : avis favorable (certains conseillers sont surpris par l'originalité de ce projet).

→ **Permis de construire (PC) :**

- PC 027 428 N0015 M01: Rue St Nicolas. Parcelle AB 25p – 640 m², zone Uh. Construction maison individuelle. L'objet de la modification porte sur le remplacement d'une baie de 2.00/2.15 par une fenêtre coulissante 2.00/95.

ABF : Non concerné

CCPN : En cours d'instruction

Avis de la commission : avis favorable.

- PC 027 428 N0022 : 75 rue Dupont de l'Eure. Parcelle AL-242 / 293 m², zone Up. Construction d'une pièce couverte. Régularisation de travaux réalisés avant juin 2014, par un ancien locataire de la poissonnerie (transformation de la cour en une pièce couverte et suppression d'une cloison pour accéder à cette pièce).

ABF : Accord

CCPN : En cours d'instruction – incomplet – majoration de délais

Avis de la commission : avis favorable.

- PC 027 428 N0023 : 51 avenue du Doyen Jussiaume. Parcelle AC - 138 / 662 M², zone Uh. Construction d'un garage mono-pente. Implantation du garage en limite séparative (5m x 6 m). Toiture en bac acier gris anthracite avec une pente à 21°. Ossature bois – bardage bois horizontal – menuiseries en PVC/bois coloris gris anthracite.

ABF : Demande de pièces complémentaires (fournir photographie en couleur, proches et lointaines ainsi qu'un photomontage permettant de juger de l'impact du projet dans son environnement)

CCPN : Courrier d'incomplet + majoration de délais

Avis de la commission : favorable

- PC 027 428 23 N0024 : 28 rue Octave Bonnel. Parcelle AL - 201 / 657 M², zone Uh. Changement de destination d'un bâtiment en 3 logements + travaux sur façade et toiture. Concernant la façade côté Est, pose de menuiseries grand jour en aluminium, coloris blanc au niveau des percements existants. Création de fenêtres de toit sur les 2 pans (6 fenêtres côté Ouest – et 4 fenêtres côté Est). Le pan de toiture côté ouest actuellement en bac acier sera recouvert d'ardoises identiques au pan de toiture côté Est. 6 places de stationnement seront créées sur la parcelle. Les réseaux sont déjà existants et gérés sur la parcelle.

ABF : accord

CCPN : Demande de pièces complémentaires-majoration de délais.

Avis de la commission : demande d'informations complémentaires au sujet des places de parking pour les nouveaux logements.

- PC 027 428 21 N0009 M01 : Route de Louviers. Parcelle AP 56p-84-86/14850 m², zone Uac. Construction magasin. Réalisation d'une surface commerciale Lidl, à simple rez-de chaussée. Surface de vente de 985, 5 m², auquel il faut ajouter également une zone d'attente et de services, plusieurs réserves (dont la réserve 2 qui pourra offrir la possibilité de vente au déballage), un local de préparation de pains, un quai de déchargement, des bureaux, des locaux techniques, des sanitaires. Les modifications portent sur les matériaux utilisés, les dimensions, la localisation de certains espaces : suppression du carrelage extérieur pour le parvis – suppression du bardage bois et alucobond remplacé par un enduit – suppression de la toiture terrasse et de l'escalier hélicoïdale qui donnait accès à cette terrasse- augmentation de la surface des panneaux photovoltaïques sur la toiture - places électriques déplacées – accès piéton modifié – largeur voirie limité à 6 m devant la façade ouest pour une circulation à sens unique – modification de l'inclinaison de couverture portée à 2.86°- création d'un talus en fond de parcelle – mise en place de gabions en bordure de trottoir au niveau du parking- clôture treillis soudée 1.8 m de haut sur les côtés Ouest et Sud –Est ;

grillage de mouton à l'arrière (non accessible au public). L'établissement sera desservi par l'avenue Pierre Mendès France (= D 133). Un élargissement de la voie sera réalisé pour la création d'un tourne à gauche. La largeur de la voie au droit de l'entrée du magasin sera de 9 m depuis l'avenue Pierre Mendès France. Plantation d'arbres et arbustes sur la partie Sud pour accompagner la vue. Plantation d'arbres sur le parking. Végétalisation de la façade (plantes grimpantes sur filin) sur la façade long pan avant. La haie côté Ouest est conservée.

ABF : Non concerné

CCPN : En cours d'instruction

Avis de la commission : favorable

→ Certificat d'Urbanisme :

- CU 027 428 23 N0110 : 10 rue de Brionne. Parcelle AV - 146 / 768 m², zone Uh. Projet de division cadastrale en vue d'une construction.

ABF : En cours

CCPN : En cours

Avis de la commission : favorable

Informations et questions diverses :

- Les membres de la commission ont assisté en début de séance à un bilan d'une étude réalisée à la demande de la communauté de communes par Inhari, dans la perspective de la prochaine opération d'amélioration de l'habitat programmée en 2024. Inhari est une association. Elle a fait un diagnostic qui doit déboucher sur un dispositif à mettre en place pour réhabiliter l'habitat, inciter à louer les logements vacants, lutter contre les logements insalubres...
- Puis, Mme Le Merrer a présenté le bilan de l'année 2023 concernant les DIA-DP – PC et CU. Nous pouvons observer qu'il y a eu un peu plus de dossiers déposés pour les constructions et les demandes de travaux par rapport à l'année 2022 mais à l'inverse, un peu moins de cessions (habitations, locaux) et de CU :
 - o permis de construire (24 PC dont 3 de maisons individuelles contre 15 dossiers en 2022 ; la moyenne est de 28/ an depuis 2014),
 - o déclarations préalables de travaux (105 DP en 2023 contre une moyenne de 69 depuis 2014) et
 - o certificats d'urbanisme (113 par rapport à une moyenne de 118).
- Mme Le Merrer a donné quelques renseignements quant au projet Logéo (Résidence Turmel) et notamment sur le choix des briquettes en façade. Les membres y sont favorables.
- Un membre de la commission souhaite que Mme Le Merrer vérifie les travaux d'un commerce (coloris de la peinture de la façade) rue Dupont de l'Eure.

Prochaine commission le mardi 13 février 2024

Concernant la DP N0004, Madame Natacha Brunet est surprise qu'un PC ne soit pas nécessaire. Madame Anita Le Merrer a eu confirmation du service instructeur qu'une DP suffisait dans ce cas de figure.

Concernant la DP N0005, Madame Natacha Brunet regrette que tous les avis ne soient pas retranscrits, notamment le sien.

Madame Anita Le Merrer indique que le compte-rendu fait la synthèse de l'avis de la majorité des membres présents.

DCM 2024-06- CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

La communauté de communes a prévu dans ses statuts la possibilité d'instruire les Autorisations des Droits du Sols (ADS) des communes membres. Depuis plusieurs années, la communauté de communes met à disposition ce service gratuitement aux communes membres qui veulent adhérer. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2023. Une nouvelle convention est donc proposée allant jusqu'au 31 décembre 2026.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2019-014 du 06/03/2019 autorisant le Maire à signer la convention organisant les rapports et les modalités d'intervention du service urbanisme-ADS de la communauté de communes du Pays du Neubourg mis à disposition de la commune du Neubourg pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

VU la nouvelle version de la convention proposée par la communauté de communes ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renouveler la convention ADS (Application du Droit des Sols avec la Communauté de Communes ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide de confier l'instruction des dossiers d'urbanisme à la Communauté de communes du Pays du Neubourg dans les conditions prévues dans la convention proposée, et ce pendant toute la durée de la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer la convention et tous documents et avenants à intervenir avec la Communauté de communes du Pays du Neubourg dans le cadre du transfert de l'instruction de ses autorisations d'urbanisme.

Adopté à la majorité (1 Abstention : JB Marchand),

DCM 2024-07- DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS

Madame le Maire rappelle la cession de la caserne des pompiers actée par délibération le 10 juillet 2023. Maître Adrien Paty demande la désaffectation et le déclassement de la parcelle AM 502 du domaine public communal.

Madame le Maire demande au conseil municipal de constater la désaffectation, de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle AM 502, située 4 rue de la Paix.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LE NEUBOURG,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publics et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

VU la délibération du conseil municipal DCM 2023-054 du 10 juillet 2023 cédant la parcelle cadastrée section AM n° 502 Ancienne caserne des pompiers à Logéo Seine,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de constater, préalablement à la vente, la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle AM 502,
- Que cette parcelle n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la Ville du Neubourg,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1- constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AM n° 502, située 4 rue de la Paix au Neubourg.

2- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-08- VENTE DE LA PARCELLE AS 93 CTS VAUQUELIN

Lors de la vente récente par l'indivision Consorts VAUQUELIN Max à la SCEA DU RESSAULT, il a été constaté qu'une parcelle cadastrée AS n°93 pour 17m² restait la propriété des Consorts VAUQUELIN Max alors qu'elle avait vocation à être cédée au domaine public.

Le notaire en charge de l'acte demande à régulariser cette situation par une cession éventuelle à la Commune,

Madame le Maire cède la présidence de séance à Madame Marie-Noëlle Chevalier, et quitte la salle pour cette délibération.

Madame l'adjointe propose de régulariser la cession de la parcelle cadastrée AS n° 93 pour 17 m² au profit de la commune pour la somme d'un euro.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- accepte la cession par les Consorts VAUQUELIN de la parcelle cadastrée AS n° 93 au profit de la commune pour régulariser l'alignement de fait et la délimitation du domaine public communal pour la somme d'un euro.
- les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- autorise l'adjoint(e) délégué(e) à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

VOIRIE – RESEAUX – ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT

Compte-rendu de la commission du 18 janvier 2024

Étaient présents : Mesdames VAUQUELIN, LE MERRER, Messieurs BRONNAZ, DAVOUST, DETAILLE, CABOT, CHERRIER, DELAUNAY, ONFRAY.

Absents excusés : Mesdames CHEVALIER, AMEYE, DUPONT, Messieurs BARBIER, LEFEBVRE.

Services techniques : Monsieur LESUEUR.

Réfection de la piste du vélodrome

Au terme de 15 années, la piste du vélodrome est détériorée et bosselée. Elle n'est plus aux normes pour la compétition, voire dangereuse pour les coureurs. Les fissures de la piste existante seront rebouchées avec un enduit. Une géo grille sera posée avant de faire la couche d'accroche. L'enrobé de finition sera posé par un matériel dit Finisher, spécialement conçu pour réaliser la pose d'enrobé sur la surface en pente du vélodrome. Normalement le Finisher et les camions d'approvisionnements accèdent pour travailler par le pourtour haut du vélodrome. Celui-ci étant trop étroit, l'entreprise sera contrainte de modifier son matériel pour passer par le bas. Il en résulte un surcoût d'intervention. La rambarde de protection sur le pourtour du haut devra être démontée, puis reposée à la fin du chantier. Lors de ces travaux, la mise aux normes sera effectuée avec la réalisation d'une bande de 6 mètres en enrobé, à l'intérieur de la zone « côte d'azur », et la rambarde de la sortie du sous-terrain à l'intérieur du vélodrome sera protégée par des matelas amortisseurs et un filet, en cas de chute en contre bas des coureurs. Suite à l'appel d'offre, l'entreprise Colas est retenue pour un montant de 655 000 € H.T. après négociations. La ville va solliciter le montant optimum de subventions de l'État, de la Région, et du Département.

Bornes de sécurisation du centre-ville

Après présentation de l'analyse des offres, la Commission décide de retenir la société EURE TP avec le modèle Borne Access, pour un montant de 175 216,70 € H.T. pour l'installation des 25 bornes, afin de sécuriser le centre-ville les jours de marché, lors du Comice, et autres manifestations. Sur les 25 bornes, 2 seront automatiques (une au niveau de l'entrée côté fontaine de l'envol et l'autre au niveau de l'entrée par la rue du Général de Gaulle). Ces deux bornes seront accompagnées d'un totem avec des feux de signalisation autorisant l'entrée ou la sortie des véhicules.

Travaux du SIEGE 27

En février 2024, les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de Brionne vont commencer. La Commission a retenu pour les mâts des lampadaires en forme de crosse courbée, de couleur noire avec une lanterne du même style que la rue Octave Bonnel. Ils seront posés sur le trottoir du côté opposé à celui du château.

Questions diverses : Néant.

Monsieur Jean-Baptiste Marchand s'étonne du coût. Celui, annoncé dans la séance du 20/03/2023, était de 64 092 € HT sans la pose pour 22 bornes.

Madame le Maire répond que, par rapport à celui estimé en mars, le projet a été approfondi avec le dossier de consultation des entreprises, pour chercher une conciliation entre investissement et fonctionnement, résistance et organisation du marché, aussi bien avec la police municipale que les services techniques. L'objectif est d'allier sécurité et durabilité.

Madame Natacha Brunet demande d'autres exemples de villes avec ce dispositif.

Monsieur Francis Bronnaz rappelle que le projet répond à la mise en sécurité des manifestations par rapport au Plan Vigipirate.

Madame Natacha Brunet estime que ce n'est pas une obligation mais un choix de la municipalité.

Monsieur Francis Bronnaz confirme que c'est un choix aussi d'amélioration des conditions de travail des services techniques.

Madame Natacha Brunet interroge sur l'utilité des caméras alors. Elle estime que c'est beaucoup d'argent qui pourrait servir ailleurs, estimant qu'il ne s'est jamais rien passé sur le marché.

Madame le Maire interroge : Faut-il attendre l'accident ? Elle indique que ce dispositif est le résultat d'une attitude incohérente de chauffeurs qui passent en force.

Concernant le vélodrome, Madame Natacha Brunet pensait que le dossier passait en justice.

Monsieur Francis Bronnaz indique que ce sont deux dossiers différents. Le premier concernait une malfaçon de l'entreprise qui a repris le travail. Le second dossier, c'est la réfection complète de la piste.

DCM 2024-09- CONVENTION DE DEPOTAGE AVEC L'ENTREPRISE RG VIDANGE

Monsieur l'adjoint en charge des réseaux explique qu'une convention tripartite est proposée à l'entreprise RG Vidange de Saint Meslin du Bosc pour définir les conditions techniques et financières de déversement des matières de vidange d'origine humaine dans la station d'épuration du Neubourg.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal du 23/11/2020 attribuant la délégation de service public pour l'assainissement collectif à Véolia,

CONSIDÉRANT que des analyses physico-chimiques sont à effectuer tous les mois pour les stations d'épuration recevant plus de 1 200 m3 de matières de vidanges ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- autorise Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de dépotage avec Véolia et l'entreprise RG Vidange de Saint Meslin du Bosc.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-10- CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le passage en terrain privé d'une canalisation d'assainissement des eaux usées pour le raccordement des eaux usées entre la route de Louviers et la Rue du Maréchal Delattre De Tassigny, ainsi que les pièces et raccord au bon fonctionnement du réseau. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de servitude en annexe.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les travaux de raccordement des eaux usées entre la route de Louviers et la Rue du Maréchal Delattre De Tassigny ;

Considérant la nécessité d'établir à demeure des canalisations et des regards de visites sur les parcelles AP n°50, n°51, n°53 et n° 55.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer toute convention de servitudes sur la parcelle AN 93 appartenant à la commune, et tout autre document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

Arrivée de Monsieur Arnaud Cheux,

DCM 2024-11- MARCHE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AVENANT N°1

Monsieur Didier Onfray, délégué à l'assainissement, expose l'avenant n° 1 de la délégation du service public pour l'assainissement collectif qui fixe les conditions techniques, administratives et financières permettant d'assurer l'exploitation des nouvelles installations de collecte des eaux usées et pluviales sur le périmètre délégué.

Vu la délibération du conseil municipal DCM 2020-082 du 23 novembre 2020 donnant délégation de service public pour l'assainissement collectif à Véolia,

Vu les nouveaux postes de relèvement et réseaux associés intégrés au périmètre délégué et à l'inventaire des biens à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu la modification de la fréquence d'actualisation des rémunérations du Délégué,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer l'avenant n° 1 du marché de délégation de service public de l'assainissement collectif.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-12- RETROCESSION DE VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE PARC DE LA VOIE VERTE »

Maître Adrien PATY, notaire au Neubourg, demande, au nom de l'association syndicale du lotissement Le Parc de la Voie Verte, la rétrocession à la commune de la voirie cadastrée Section AC n° 206 & 207. Monsieur l'Adjoint en charge des réseaux et de la voirie explique que les contrôles de conformité des réseaux et de la voirie ont été effectués par Véolia et la communauté de communes du Pays du Neubourg pour son intégration au tableau de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- accepte, au profit de la commune, la rétrocession pour un euro des parcelles suivantes : AC 206 (1154 m²), AC 207 (98 m²), et de les incorporer dans le domaine public communal.

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-13- REFECTION DE LA PISTE DU VELODROME

Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie expose qu'une réfection de la piste du vélodrome est nécessaire. -

Il précise que l'environnement du chantier (piste enclavée par rapport aux bureaux, à l'hippodrome et à la route) et le tunnel ne permettent pas un accès facile pour travailler sur le chantier. Cela entraîne des surcoûts.

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyses de l'offre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'autoriser Madame le maire à signer le marché public suivant :

Programme : Réfection de la piste du vélodrome

Le marché de travaux de reprise de la piste du vélodrome est attribué à l'entreprise COLAS France - Parc industriel d'Incarville - 27100 VAL DE REUIL.

Montant du marché : 678 423,41 € HT ou 814 108,09 € TTC

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2024.

- valide le plan de financement suivant et sollicite les subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département :

Postes	DEPENSES	RECETTES	Montant	%
	Montant	Co financeurs		
Phase préparatoire	405 €	Etat DSIL	135 685 €	20
Dépôt de l'existant	109 749 €	Région	203 527 €	30
Tx d'aménagement	33 493 €	Département	203 527 €	30
Tx sur la piste vélo	502 260 €			
Raccordement réseaux	825 €	Autofinancement	135 685 €	20
Autres dépenses	31 691 €			
TOTAL	678 423 €		678 423 €	

Adopté à l'unanimité,

CULTURE – ANIMATIONS – COMMUNICATION

Compte-rendu de la commission du 11/01/2024

Présents : I. Vauquelin, I. Ameye, A. Le Merrer, MN Chevalier, E. Dupont, I. Coudray, C. Chopin, C.

Lapoirie, G. Barbier

Assistait : Lara Andrin

Bilan feu d'artifice

Plus de 3000 spectateurs, des embouteillages au retour. Prévoir plus de bonnets enfants avec 3 rangées de distribution dans la rue des remparts à partir de 17h

Bilan Vœux du Maire

Dates prévues pour 2025 :

Vœux du Maire : Vendredi 10 Janvier à 19h

Vœux au personnel : Vendredi 17 Janvier à 19h

Bilan 2023 du cinéma, quelques chiffres

53723 entrées payantes (33195 salle 1, 20528 salle 2)

Entrées des années antérieures :

2022 : 35529 2021 : 17748 2020 : 15258 2019 (pré-covid) : 45978 2018 : 43282

Augmentation de 51,21% par rapport à 2022 (20% au niveau national)

174 films projetés en 2023 (152 en 2022)

128 cartes d'abonnement vendues (80 en 2022)

14 avant-premières (13 en 2022), 67 sorties nationales (51 en 2022)

71 films Art et essai (59 en 2022)

387 entrées aux séances Tout-petits (6 films), 1181 entrées aux séances Ciné Séniors (7 films)

Vœux au personnel vendredi 12 Janvier 2024

Théâtre "Au bout du quai" samedi 27 Janvier

Cession : 7912 € TTC (VHR compris), droits de mise en scène 495 €, Visuel 1115 € Coût total : 9522

euros + SACD 224 Places vendues ce jour (6007 euros) + 10 invitations productions + 10 places

France Bleu

1 jeu concours sera organisé pendant les vœux au personnel pour faire gagner des places de théâtre.

Conférence M. Follin jeudi 15 Février 20h

Festival du Cinéma d'Animation

Expositions M. Lambert : installation des expositions le 9 Février

Expo médiathèque "Les contes de Perrault, du livre au dessin animé"

Expo musée "Le dessin animé et la musique"

Inauguration samedi 10 Février à la Médiathèque avec atelier de présentation

Interventions auprès des écoles Jean Moulin et Dupont de l'Eure 1 ½ journée chacune

Animations

-Concours dessin organisé par la ville

-L'OT réfléchit à une animation en fonction de la liste de films.

-France Bleu fera gagner des Pass cinéma comme chaque année.

-Le Courrier de l'Eure : ne savent pas s'ils referont un concours et devraient nous recontacter ce mois-ci.

Films

Début des films mercredi 21 Février

(Vacances scolaires du samedi 24 Février au dimanche 10 Mars)

1 animation est prévue pour un film + 3 ans et pour un film + 6 ans

La liste des films sera établie avant le 22 Janvier afin de débiter la communication.

Repas des aînés dimanche 10 Mars 12h

Inscriptions ouvertes du 19/02 au 04/03

Rappel 2023 : 208 aînés + 13 élus + animateurs + personnel : 232 repas

Prévu en 2024 : 210 aînés + élus + animateurs + personnel.

Il est décidé de conserver cette année l'âge requis à 65 ans

Animation-Concert Rotary Jeudi 28 Mars 20h30

Tarifs "Bonheur en camping-car" jeudi 18 Avril

Prix cession 1400 euros, VHR environ 600 euros

Proposition de la commission : tarif plein 12 euros, tarif réduit 8 euros

Propositions de spectacles pour 2025

La commission réfléchit aux différentes propositions présentées. D'autres propositions suivront.

Madame Natacha Brunet trouve dommage de ne pas ouvrir le repas des aînés à plus de personnes. Certaines communes font leur repas sur deux jours.

Madame le Maire précise que les aînés veulent aussi danser. Ce qui nécessite de la place.

Sur deux jours, Madame le Maire se souvient de la suggestion mais c'est beaucoup plus de travail. La date du début d'inscription a été portée bien en amont et la clôture sera définitive au 4 mars. Madame Evelyne Dupont précise que les personnes en liste d'attente ne sont pas nombreuses.

Madame Natacha Brunet demande les moyens de communication.

Madame le Maire indique sur l'agenda, le Vivre Ensemble, Panneau Pocket en précisant qu'une initiation à ce support a été proposée aux seniors. Les dates d'inscription ont été définies dernièrement, Madame le Maire invite aussi les conseillers à les communiquer.

DCM 2024-14- TARIFS POUR LE SPECTACLE « BONHEUR EN CAMPING-CAR »

Le spectacle « Bonheur en camping-car » est programmé le 18 avril 2024 dans la salle Le Viking de Le Neubourg. Il est demandé au conseil municipal de fixer les tarifs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs du spectacle programmé par la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide de fixer les tarifs suivants pour le spectacle « BONHEUR EN CAMPING-CAR » :
 - 12 euros en plein tarif,
 - 8 euros en tarif réduit applicable, sous présentation d'un justificatif, aux moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et aux titulaires d'une carte « handicap ».
 - indique que les droits d'entrée seront encaissés par la régie mixte d'avances et de recettes pour les animations municipales.
 - autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- Adopté à l'unanimité,

ENSEIGNEMENT-SPORT-VIE ASSOCIATIVE

DCM 2024-15- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PARIS ALSACE CREDIT MUTUEL (NAC)

Madame le Maire est sollicitée par un couple d'adhérents au club Neubourg athlétique club pour la course internationale Paris Alsace Crédit Mutuel de 450 km qui se déroulera à partir du 28 mai 2024. Le budget du projet s'élève à 4 700 €. Le couple est entraîné par M. Daniel Sibout, entraîneur du club, quatre fois la semaine et participe à plusieurs compétitions tout au long de la saison.

Madame le Maire propose de soutenir ces sportifs de haut niveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide de verser la somme de 400 € au Neubourg Athlétique Club.
- Les crédits sont inscrits au compte 6574.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-16- DEMANDE DE SUBVENTION 4L TROPHY

Deux étudiants d'Écardenville la Campagne ont fondé l'association 4L de cidre pour financer leur participation au rallye 4L Trophy. La commune du Neubourg a la possibilité de parrainer leur projet en achetant un encart publicitaire qui peut être compris entre 200 € et 1500 €. Leur budget total prévisionnel s'élève à 10 330 €. En contrepartie, les jeunes s'engagent à exposer régulièrement le véhicule, après leur périple, aux différents rassemblements des rétros du plateau et également lors de l'ITF du Neubourg (tennis).

Madame le Maire propose de soutenir ces étudiants dans leur aventure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide de verser la somme de 250 € pour l'achat d'un encart publicitaire dans le cadre du parrainage de leur projet.
- Les crédits sont inscrits au compte 6574.

Adopté à la majorité (2 Abstentions : D. Onfray, J. Lefebvre),

Madame Natacha Brunet demande pourquoi pas la somme de 400 € comme la subvention précédente.

Madame le Maire répond que l'association n'est pas du Neubourg. Le projet précédent est rattaché au NAC, club du Neubourg.

CAMPAGNE D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Le 12 décembre dernier, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Eure a informé les élus et les directrices d'écoles que la campagne d'Organisation du Temps Scolaire se déroule du lundi 20 novembre 2023 au lundi 29 janvier 2024. Les horaires des écoles des communes arrivent au terme de leur

durée de validité. Cette information tardive n'a pas permis d'en débattre aux derniers conseils d'écoles. Les directrices d'écoles doivent réunir leur conseil d'école pour statuer sur ces organisations.

Madame le Maire explique que les changements d'horaires souhaités par l'équipe pédagogique de l'école maternelle Dolto nécessitent une négociation avec le transporteur pour modifier son itinéraire. Il déposerait les enfants de maternelle avant les élèves de l'école Jean Moulin. Ce changement d'horaires impacte aussi l'emploi du temps des accompagnants.

FINANCES

DCM 2024-01- BUDGET COMMUNAL -DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif sera voté au mois de mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») s'élève à 4 195 892,61 € ;

CONFORMEMENT aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 1 048 973,15 €, soit 25% de 4 195 892,61 € pour les dépenses suivantes ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dont l'affectation est la suivante :

<i>Chapitre 20</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00 €
<i>Chapitre 21</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	323 835,25 €
Compte 2111	Terrains nus	1 695,73 €
Compte 2113	Terrains aménagés autres que voirie	21 698,09 €
Compte 2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 667,92 €
Compte 21314	Bâtiments culturels et sportifs	23 199,12 €
Compte 21316	Équipements du cimetière	17 258,40 €
Compte 21318	Autres bâtiments publics	158 449,05 €
Compte 2152	Installations de voirie	9 231,17 €
Compte 21534	Réseaux d'électrification	60 106,08 €
Compte 21572	Matériel technique scolaire	4 497,62 €
Compte 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 220,00 €
Compte 21758	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 690,07 €
Compte 21838	Autre matériel informatique	1 122,00 €
<i>Chapitre 23</i>	<i>Immobilisations en cours</i>	8 154,00 €
Compte 2315	Installations, matériel et outillage techniques	8 154,00 €
	TOTAL	331 989,25 €

Fournisseur	Énoncé	MONTANT	COMPTE
SELARL Massonnet & Langlois	Acquisition du Terrain Louveau Lieu-dit La Garenne / Frais d'acquisition	1 695,73 €	2111-020
Sté RAGUES	Achat d'un troisième bras pour démonte pneus	2 490,07 €	21758-511
Tout se Transforme	Maîtrise d'œuvre pour la restauration du château & l'aménagement paysager de ses jardins	40 101,68 €	21318-020
ECTA	Maîtrise d'œuvre pour la restauration du château & l'aménagement paysager de ses jardins	20 662,51 €	21318-020
Bérim	Maîtrise d'œuvre pour la restauration du château & l'aménagement paysager de ses jardins	14 336,40 €	21318-020
Concepto	Maîtrise d'œuvre pour la restauration du château & l'aménagement paysager de ses jardins	6 000,00 €	21318-020
Mahaut Clément	Maîtrise d'œuvre pour la restauration du château & l'aménagement paysager de ses jardins	3 300,00 €	21318-020

RLPA	Maîtrise d'œuvre pour la restauration du château & l'aménagement paysager de ses jardins	9 177,60 €	21318-020
Antoine Quénardel	Maîtrise d'œuvre pour la restauration du château & l'aménagement paysager de ses jardins	19 439,17 €	21318-020
Archéodunum	Maîtrise d'œuvre pour la restauration du château & l'aménagement paysager de ses jardins	3 045,72 €	21318-020
Laurent Taillandier	Maîtrise d'œuvre pour la restauration du château & l'aménagement paysager de ses jardins	19 876,45 €	21318-020
Brizot Masse Ingenierie	Maîtrise d'œuvre pour la restauration du château & l'aménagement paysager de ses jardins	6 380,44 €	21318-020
Chlorodis	Aménagement de l'allée du Champ de Bataille	2 046,00 €	2113-518
Chlorodis	Aménagement de l'allée du Champ de Bataille	2 031,00 €	2113-518
Pépinières Ramette	Aménagement de l'allée du Champ de Bataille	4 094,09 €	2113-518
Galos RSSI	Achat de boîtier de communication réseau avec Halle des sports et Services Techniques	1 122,00 €	21838-020
SERPN	Création d'une bouche à incendie Rue du Tour de Ville Nord	1 740,00 €	2152-847
SIDER	Achat d'une fontaine lave mains pour l'école maternelle Dolto	4 497,62 €	21572-211
Illuminations Services	Achat d'une décoration illuminée de Noël « Le Neubourg vous souhaite de joyeuses fêtes »	5 220,00 €	2158-023
Pépinières WOHLGEMUTH	Aménagement de l'allée du Champ de Bataille	1 544,40 €	2113-518
Environnement Signalisation 76	Signalisation Verticale voies cyclables Rues du Val Séry, aux Magnants & Octave Bonnel	6 089,57 €	2152-11
Environnement Signalisation 76	Signalisation Verticale voies cyclables Rues du Val Séry, aux Magnants & Octave Bonnel	1 401,60 €	2152-11
Demolin Évreux	Achat d'un nettoyeur haute pression pour les services techniques	13 200,00 €	21758-020
Pépinières Ramette	Commande d'arbres pour la place Mare des Fossés et l'office du tourisme	5 667,92 €	2121-511
SANDMASTER- CHEMOFORME France	Complexe sportif Marcel Guillot réfection de la piste d'athlétisme pour homologation FFA	23 199,12 €	21314-322
Chlorodis	Aménagement de l'allée du Champ de Bataille	3 487,50 €	2113-518
Brunet/Bataille	Installation de lampes LED pour l'éclairage public routes de Conches & de Pont de l'Arche et avenue de la Libération	47 810,88 €	21534-512
CITEOS-Fourment	Installation de lampes LED au Complexe sportif de l'Hippodrome	12 295,20 €	21534-512
TOODO	Achat d'un adoucisseur bi bloc 75L Fleck pour la halle des sports	1 029,00 €	21318-020
SARL ADX	Achat et installation d'une nouvelle chaudière à Contact Service situé rue Bioche	6 773,28 €	21318-020
SARL ADX	Achat et installation d'une nouvelle chaudière à la salle du Haut Phare	8 326,80 €	21318-020
Hucher Dépannage Électricité	Fourniture et pose d'un portail coulissant au cimetière	13 014,00 €	21316-025
Hucher Dépannage Électricité	Installation d'un système de contrôle d'accès pour le portail du cimetière	4 244,40 €	21316-025
Guillot-Bourne II	Aménagement de l'allée du Champ de Bataille	7 276,00 €	2113-518
Penet	Aménagement de l'allée du Champ de Bataille	1 219,10 €	2113-518
CALDEA	Relevé Topographique pour futur travaux de voirie	5 850,00 €	2315-845
Sciage et Carottage de Normandie	Création Place Dupont de l'Eure d'un cheminement piéton	2 304,00 €	2315-020
		331 989,25 €	

Madame Natacha Brunet demande dans quelles mesures, les pépinières Ramette et Wohlgemuth ont participé à l'aménagement de l'Allée du Champ de Bataille.

Monsieur Francis Bronnaz indique que la facture des pépinières Ramette concerne l'aménagement de la place de la Mare des Fossés (erreur d'énoncé en compta). Les pépinières Wohlgemuth ont fourni les charmilles.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-02- DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur l'adjoint aux finances expose qu'une décision modificative est nécessaire pour régulariser un dépassement de l'article 60611 Intérêts des emprunts réglés à l'échéance du budget assainissement.

Il propose les écritures suivantes :

Dépenses	
60611 Intérêts des emprunts réglés à l'échéance	(+)90,00 €
678 Autres charges exceptionnelles	(-) 90,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- valide la décision modificative n° 1 du budget assainissement ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-03- TARIFS DU VOYAGE DES SENIORS 2024

Rapport de présentation :

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), la ville du Neubourg réalise depuis 8 ans une action « Seniors en Vacances ».

Cette action a pour but de permettre :

- à des personnes retraitées ou sans activité professionnelle de 60 ans et plus,
- à des personnes en situation de handicap à partir de 55 ans,

de partir quelques jours en vacances, seules ou accompagnées de leurs aidants familiaux, ou professionnels, de rompre l'isolement et de favoriser les liens intergénérationnels, pour une somme raisonnée au regard du coût réel du voyage.

La ville du Neubourg va ouvrir l'inscription aux habitants de l'ensemble du territoire communautaire avec une priorité aux habitants non imposables du Neubourg et de la Communauté de Commune du Neubourg (CDC).

Pour 2024, une convention est signée avec l'ANCV et le Village Club*** du Touquet-Merlimont, pour un séjour de 8 jours et 7 nuits dans les Hauts de France du 29 juin au 6 juillet 2024.

Les tarifs pratiqués seraient :

- pour les personnes non-imposables 528 €
 - pour les personnes imposables du Neubourg : 670 €
 - pour les personnes imposables de la CDC : 720 €
 - pour les personnes extérieures : 740 €
- Chambres particulières à 12 € par jour, soit 84 € la semaine.

Projet de délibération :

Après avoir entendu l'Adjointe aux affaires sociales et après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'autoriser ce voyage « Seniors en Vacances 2024 » destiné aux personnes de 60 ans et plus, ainsi que les personnes en situation d'handicap à partir de 55 ans du Neubourg, de la CDC et des communes extérieures, sous les conditions suivantes :

- fixe les tarifs suivants :

- ✓ pour les personnes non-imposables 528 €
- ✓ pour les personnes imposables du Neubourg : 670 €
- ✓ pour les personnes imposables de la CDC : 720 €
- ✓ pour les personnes extérieures : 740 €

Chambres particulières à 12 € par jour, soit 84 € la semaine.

Adopté à l'unanimité,

A la question de Madame Natacha Brunet, Madame Hélène Leroy répond que les tarifs incluent la pension complète.

DCM 2024-04- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG : ACTUALISATION DES STATUTS

Rapport de présentation :

En raison des dernières évolutions du code général des collectivités territoriales relatives aux compétences des communautés de communes, la communauté de communes a entrepris une actualisation de ses statuts.

La conférence des maires s'est réunie le 27 novembre 2023 durant laquelle il lui a été présenté le projet d'actualisation des statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg. Les membres ont émis un avis favorable. Le 11 décembre dernier, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'actualiser ses statuts selon les dispositions annexées à la présente délibération.

L'actualisation des statuts de la communauté de communes sera effective après l'édition de l'arrêté préfectoral portant sur ce sujet, suite à la consultation et l'accord des conseils municipaux des communes membres.

Les conseils municipaux ont alors 3 mois à compter de la notification aux maires de la délibération du conseil communautaire portant sur l'actualisation de ses statuts pour se positionner sur ce projet. Cette actualisation est validée si une majorité qualifiée est atteinte : la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou inversement. En l'absence de délibération dans ce délai, il est réputé que le conseil municipal est favorable à l'actualisation de ces statuts.

Madame le Maire propose d'accepter l'actualisation des statuts de la communauté de communes tels que présentés en annexe.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5214-16 et L5211-17 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays du Neubourg n° 3 en date du 11 décembre 2023 portant sur l'actualisation de ses statuts ;

Vu la notification en date du 19 décembre 2023 de la délibération du 11 décembre 2023 du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays du Neubourg portant sur l'actualisation de ses statuts,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- **Approuve** le rapport de présentation ;
- **Accepte** l'actualisation des statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg (cf. annexe) ;
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté de communes du Pays du Neubourg ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Adopté à l'unanimité,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire tient à remercier publiquement tous les agents communaux, fortement mobilisés, jour et nuit, en raison des intempéries.

Procès-verbal du 22 janvier 2024

Le 22 janvier deux mille vingt quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, à la mairie, salle de conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

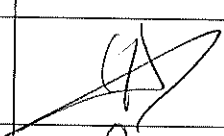
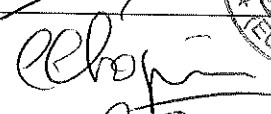
Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DAVOUST à Arnaud CHEUX, M. Philippe DELAUNAY à M. Edouard DETAILLE.

Absents excusés : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis DAVOUST, M. Philippe DELAUNAY, Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY

Absente non excusée : Mme Katiana LEVAVASSEUR

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

- DCM 2024-01- Budget communal -délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- DCM 2024-02- Décision modificative n° 1 du budget assainissement
- DCM 2024-03- Tarifs du voyage des seniors 2024
- DCM 2024-04- Communauté de Communes du Pays du Neubourg : actualisation des statuts
- DCM 2024-05- Création d'un poste d'adjoint technique 30h/35^e
- DCM 2024-06- Convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- DCM 2024-07- Déclassement et désaffectation de l'ancienne caserne des pompiers
- DCM 2024-08- Vente de la parcelle AS 93 Cts Vauquelin
- DCM 2024-09- Convention de dépotage avec l'entreprise RG Vidange
- DCM 2024-10- Convention de servitude de passage du réseau d'assainissement
- DCM 2024-11- Marché délégation de service public de l'assainissement collectif : Avenant n°1
- DCM 2024-12- Rétrocession de voirie du lotissement « Le parc de la voie verte »
- DCM 2024-13- Réfection de la piste du vélodrome
- DCM 2024-14- Tarifs pour le spectacle « Bonheur en camping-car »
- DCM 2024-15- Demande de subvention pour le Paris Alsace Crédit Mutuel (NAC)
- DCM 2024-16- Demande de subvention 4L Trophy

Prénom Nom	Fonction	Signature
Isabelle VAUQUELIN	Maire	
Caroline CHOPIN	Secrétaire de séance	
Isabel COUDRAY	Secrétaire de séance	